



Commune de
Val-de-Ruz

RÉFECTION DU PONT DE LA RINCIEURE À SAVAGNIER

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 110'000

Références : R26.010 – TH 754257

Auteur : Conseil communal

Date : 15.04.2026



Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Situation actuelle et perspectives.....	5
2.1.	Situation actuelle	5
2.2.	Perspectives	6
3.	Appréciation et objectifs.....	6
4.	Impact sur la durabilité	7
4.1.	Volet environnemental	7
4.2.	Volet sociétal.....	7
5.	Travaux : nature et coût.....	7
5.1.	Descriptif des travaux.....	7
5.2.	Coûts des travaux.....	8
5.3.	Organisation du projet	8
6.	Calendrier des interventions.....	9
7.	Conséquences financières.....	9
7.1.	Compte des investissements.....	9
7.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	9
8.	Impact sur le personnel communal	10
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général	10
10.	Conclusion	10
11.	Projet d'arrêté.....	11



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

Liste des figures

Figure 1 : situation de l'ouvrage	4
Figure 2 : cadastre pour situer les parcelles 2141, 2141 et 3246	5
Figure 3 : emplacement du pont de la Rincieure	5
Figure 4 : exemple de buse en acier ondulé	6

Liste des tableaux

Tableau 1 : incidences financières du projet (en CHF)	9
---	---



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Le pont de La Rincieure, situé à Savagnier, joue un rôle essentiel pour les déplacements quotidiens dans ce secteur. Il permet le passage sécurisé des piétons, des véhicules, ainsi que des engins agricoles et des camions indispensables aux activités économiques locales. Aujourd'hui, cet ouvrage présente un état d'usure avancé qui ne permet plus de garantir des conditions de circulation satisfaisantes et durables.

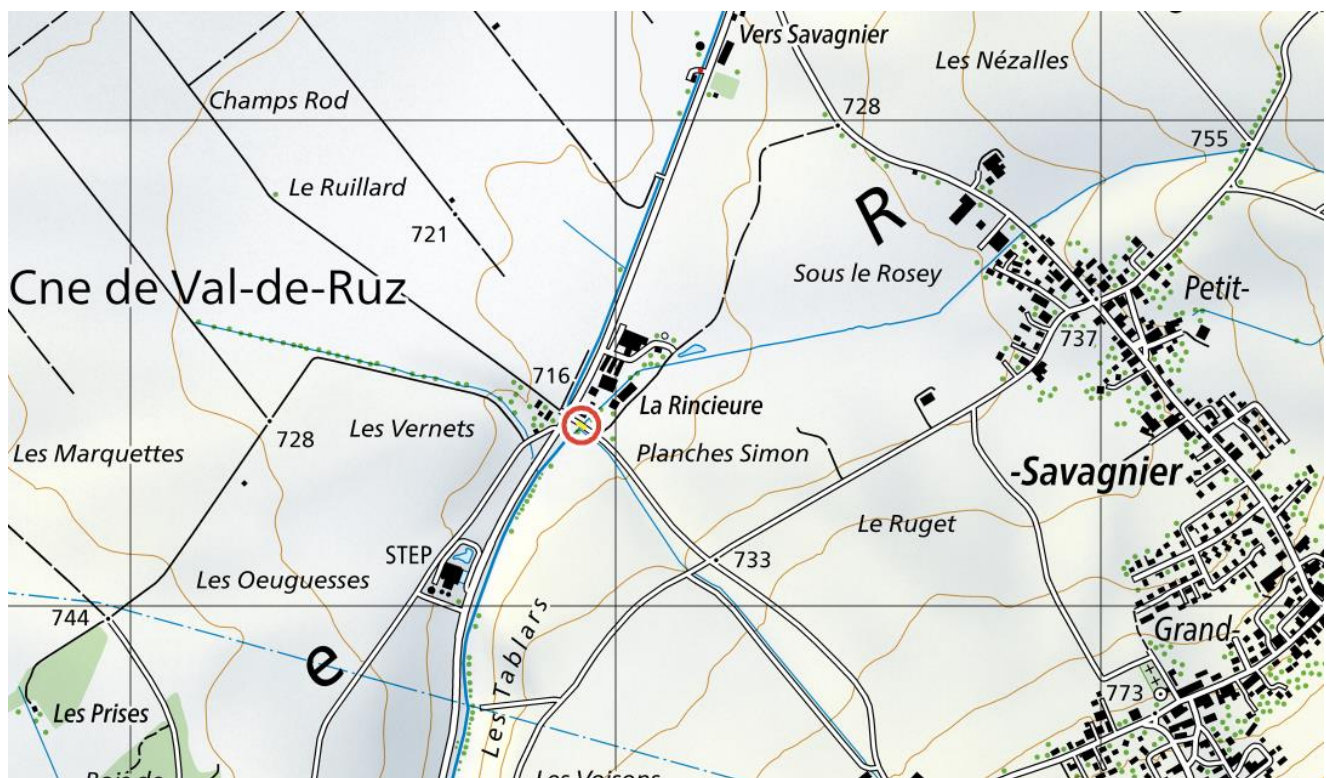


Figure 1 : situation de l'ouvrage

Sans intervention, la Commune serait contrainte de limiter, voire d'interdire, son utilisation afin d'éviter tout risque pour les usagers. Une telle mesure aurait des conséquences importantes, notamment pour les entreprises et les exploitations agricoles qui dépendent de cet accès pour exercer leurs activités.

Le projet de réfection vise à remettre l'ensemble du pont en état, à renforcer sa stabilité et à améliorer la sécurité pour tous les modes de déplacement. Il permettra de garantir la continuité des accès à la route cantonale ainsi qu'entre Savagnier et les villages au nord de la vallée, de sécuriser durablement les déplacements et de préserver une infrastructure indispensable au bon fonctionnement du tissu économique local.



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

Le pont qui enjambe le Ruz de Savagnier, avant sa confluence avec le Seyon, permet le passage des véhicules agricoles ainsi que des camions de l'entreprise propriétaire des parcelles n° 2141 et 2142, lesquels l'empruntent quotidiennement, et assure également la desserte de la propriété située sur la parcelle n° 3426.

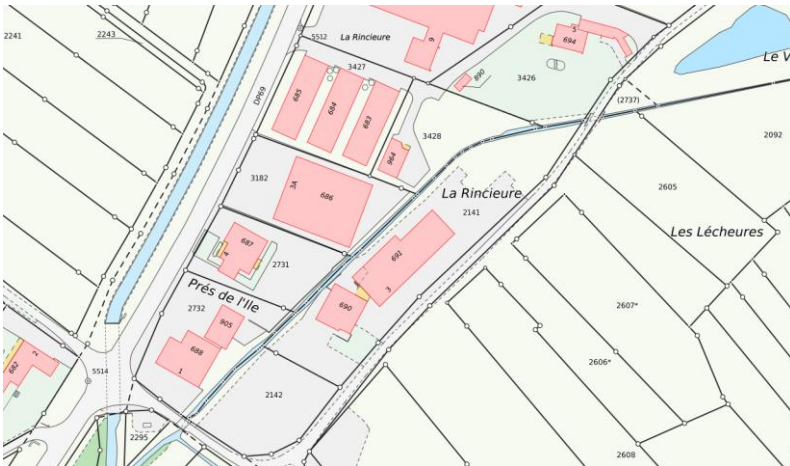


Figure 2 : cadastre pour situer les parcelles 2141, 2142 et 3426

2. Situation actuelle et perspectives

2.1. Situation actuelle

Cet ouvrage d'art présente un état de vétusté avancé. Le service des travaux publics a dû faire intervenir une entreprise afin de sécuriser les deux culées, soit les parties de l'ouvrage situées de part et d'autre du cours d'eau, comprenant les appuis et les fondations. Le tablier, qui constitue la structure supportant la circulation, est également dans un état de dégradation avancée.

En l'absence d'intervention, il sera nécessaire d'interdire le passage des véhicules, mesure qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle de l'entreprise de transport par camions.

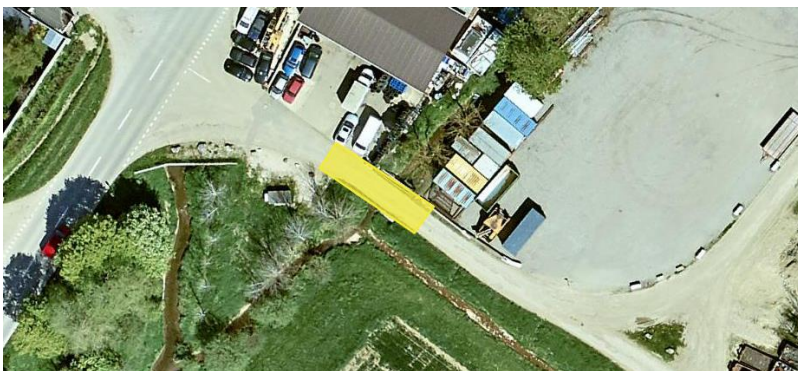


Figure 3 : emplacement du pont de la Rincieure



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

2.2. Perspectives

Le projet prévoit la déconstruction complète de l'ouvrage existant. Les interventions comprennent la reconstruction intégrale des deux appuis latéraux, y compris leurs infrastructures de fondation, ainsi que la réalisation d'un nouveau tablier. Les travaux intègrent également la remise en état des revêtements bitumineux aux abords immédiats afin d'assurer des raccordements continus et conformes à la géométrie de la chaussée.

En complément, une variante a été étudiée consistant à remplacer l'ouvrage d'art par une buse en acier ondulé permettant d'assurer le franchissement du cours d'eau sans recourir aux culées et au tablier existants. Cette solution présenterait une meilleure intégration paysagère. Toutefois, au regard du coût jugé trop élevé (environ 65 %), elle n'a pas été retenue.



Figure 4 : exemple de buse en acier ondulé

3. Appréciation et objectifs

Le franchissement du Seyon à cet endroit est utilisé couramment par les entreprises locales, l'agriculture et la mobilité douce (vélos, piétons). Il fait partie de l'itinéraire des liaisons entre le sud et le nord du Val-de-Ruz dans le cadre du plan des mobilités douces.

La réfection du pont est prévue à l'identique quant à ses dimensions. Le service des travaux publics a estimé le transit des différents flux de circulation comme suit :

- camions : 4 à 10 par jour ;
- tracteurs : 0 à 20 par jour selon les saisons ;
- vélos et piétons : fréquentation variable selon les périodes de congés.



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

Au vu de ces éléments, le rapport entre le coût des travaux et le nombre de passages ne justifie pas un agrandissement de l'ouvrage, d'autant plus que celui-ci reste relativement court, avec des zones de croisement de part et d'autre inférieures à 20 m.

La présente demande de crédit d'engagement a pour objectif d'assurer un niveau de sécurité adéquat et durable pour l'ensemble des usagers de l'infrastructure, tant les piétons que les véhicules.

4. Impact sur la durabilité

4.1. Volet environnemental

La réfection de cet ouvrage s'inscrit dans une démarche de responsabilité environnementale. Les interventions prévues permettent d'améliorer la durabilité de l'infrastructure existante et de limiter, à long terme, les impacts liés à des interventions d'urgence répétées, pouvant impacter, à chaque fois la vie du cours d'eau.

4.2. Volet sociétal

La réfection de cet ouvrage présente un enjeu sociétal important. Le pont constitue un axe indispensable au bon fonctionnement des activités économiques locales, en particulier pour les entreprises et les exploitations agricoles qui l'utilisent quotidiennement, mais aussi de la mobilité douce. Son maintien en état permet d'assurer la continuité des déplacements, de limiter les détours et de garantir des conditions d'exploitation adaptées aux besoins du tissu économique communal.

5. Travaux : nature et coût

5.1. Descriptif des travaux

Les travaux débiteront par une coupure complète de l'accès concerné, nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants durant toute la durée du chantier. Des mesures de signalisation et de gestion du trafic seront mises en place afin d'informer les personnes concernées et d'assurer les itinéraires alternatifs.

L'intervention se poursuivra par la dépose intégrale du tablier existant. Cette opération permettra d'accéder aux éléments porteurs et de procéder à la remise en état des deux culées. Celles-ci feront l'objet d'une reconstruction complète, comprenant la réalisation de nouvelles fondations en béton armé, dimensionnées selon les exigences statiques actuelles et les conditions géotechniques du site.

Une fois les appuis latéraux achevés, un nouveau tablier avec une prédalle en béton armé sera exécuté. Cet ouvrage sera conçu afin de répondre aux normes en vigueur en matière de capacité portante, de durabilité et de sécurité pour l'ensemble des modes de circulation.



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

En phase finale, les travaux comprendront la réfection des enrobés bitumineux, incluant les raccordements nécessaires avec les revêtements existants. Ces interventions permettront d'assurer une continuité de la chaussée, une géométrie conforme et un confort d'exploitation durable après la remise en service de l'ouvrage.

Les dispositifs de retenue existants, dont les caractéristiques ne répondent plus aux normes en vigueur, seront déposés et remplacés par des barrières de sécurité conformes aux exigences actuelles. Ces nouveaux équipements permettront d'assurer un niveau de protection adéquat pour l'ensemble des usagers.

La réalisation de ces travaux nécessite la fermeture complète de l'accès concerné pendant la durée du chantier. La durée d'intervention est estimée à environ deux mois, période durant laquelle aucun passage ne sera possible.

5.2. Coûts des travaux

Le tableau suivant décrit les différentes étapes des travaux et les coûts y relatifs :

Désignation des travaux	Montant
Installation de chantier	4'000
Travaux préparatoires et démolition	5'500
Terrassement	10'000
Béton armé et maçonnerie	42'000
Réfection des enrobés	4'000
Étanchéité	5'000
Honoraires ingénieurs	8'000
Barrières de sécurité	10'000
Géomètre	1'500
Divers et imprévus (10%)	8'000
TOTAL HT	98'000
TVA 8.1%	7'938
TOTAL TTC	105'938
TOTAL TTC ARRONDI	110'000

5.3. Organisation du projet

La Commune assume le rôle de maître d'ouvrage. Les mandataires seront les entreprises de génie civil adjudicataires, lesquelles intègrent, dans le cadre de leur offre, un bureau d'ingénieurs civils responsable des calculs statiques en qualité de sous-traitant.



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

6. Calendrier des interventions

Vote du crédit par le Conseil général	:	4 mai 2026
Mise en soumissions des travaux	:	mai 2026
Proposition d'adjudication au Conseil communal	:	juillet 2026
Démarrage des travaux	:	mi-août 2026

7. Conséquences financières

7.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 110'000 toutes taxes comprises (TTC). Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre de 1000857002.

Le budget 2026 prévoyait une dépense de CHF 100'000, toutes taxes comprises. Afin d'obtenir l'enveloppe sollicitée dans le présent rapport, une mesure compensatoire est demandée au service des finances, par le biais du crédit-cadre dédié à l'assainissement.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2026, s'élève à CHF 110'000.

7.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 3'550, ceci dès 2026.

		2026
Dépense brute TTC		110'000
Amortissement au taux moyen de	2.10%	2'100
Intérêts de la dette selon estimation	1.43%	1'450
Charges induites		0
Revenus induits		0
Charge totale annuelle au compte d'exploitation		3'550
Point d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation		0.0059

Tableau 1 : incidences financières du projet (en CHF)



Réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000

8. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par le service technique. Par conséquent, hormis les séances de chantier, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

9. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2026, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

10. Conclusion

Depuis plusieurs années, la stabilité du pont de La Rincieure est questionnée. Après analyse, il s'avère de plus en plus urgent d'intervenir pour sécuriser cet axe de passage utile non seulement pour l'agriculture et la mobilité douce, mais surtout pour les entreprises qui ont leur siège et leurs activités dans le secteur. Le remplacement du pont pour un montant de CHF 110'000 est donc proposé.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 15 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
R. Tschopp P. Godat

